Svoboda, Karel

La danse

In: Svoboda, Karel. *L'esthétique d'Aristote.* Brno: Filosofická fakulta s podporou Ministerstva školství a národní osvěty, 1927, pp. [196]-198

Stable URL (handle):

https://hdl.handle.net/11222.digilib/118699

Access Date: 18. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.



CHAPITRE XII

La Danse.

On peut conclure du Banquet de Xénophon que Socrate aimait beaucoup la danse, ce qui répond à sa vive sensualité et à son sain réalisme. De même Platon s'intéressait bien à cet art ancien et lui attribuait une grande importance dans l'éducation². L'attention qu'Aristote y porte, est beaucoup moindre. Il ne la mentionne que rarement et brièvement. Nonobstant, il la prend pour un des beaux-arts, c'est-à-dire pour un art imitant. Dans l'introduction de la Poétique, il en parle, quoiqu'à titre de supplément, à côté de la musique et de la poésie. Il énumère l'épopée, la tragédie, la comédie, le dithyrambe, l'aulétique et la citharistique comme des arts imitant par le rythme, le mot et l'harmonie, et cela, soit par un de ces moyens, soit par plusieurs3; il omet ici la danse. Mais il la mentionne quand il veut donner l'exemple d'un art ne se servant que du rythme. Il dit que quelques danseurs n'imitent que par le rythme, le rythme des formes (διά τῶν σχηματιζομένων ουθμών) et sans mélodie, les caractères (surtout les caractères calmes, $\bar{\eta} \vartheta o \varsigma$), les passions $(\pi \dot{\alpha} \vartheta o \varsigma)$ et les actions (πρᾶξις)4. Par forme il entend certainement la position du corps

Chap. 2.

² Leg. II 3, 655 D; 13, 672 E s.; VII 6, 795 D s.; 18, 814 D s.

³ 1, 1447 a 13.

^{4 1, 1447} a 26. Dans les manuscrits on lit: αὐτῷ δὲ τῷ ῥοθμῷ μιμοῦνται χωρὶς άρμονίας οἱ τῶν δρχηστῶν οὰ les derniers mots (le génitif partitif lié au pronom masculin) sont incorrects. Le seul Paris. 2038 a μιμεῖται ... ἡ τῶν δρχησιῶν (c'est-à-dire τέχνη ου μέμησις), mais ce serait une conjecture. On émendait la leçon des manuscrits de deux manières: ou bien on complétait

dans diverses phases du mouvement rythmique. Platon lui aussi regardait la forme $(\sigma\chi\tilde{\eta}\mu\alpha)$ comme le moyen principal, propre de la danse '. Mais il ne parlait pas de la danse saus, musique; il distinguait dans la danse deux éléments, l'élément musical, c'est-à-dire le rythme et la mélodie, et l'élément gymnastique, c'est-à-dire le rythme et la forme; le rythme est donc commun à l'un et à l'autre . Il enseignait aussi que la danse imitait 3; il soutenait même qu'elle imitait l'homme dans différentes actions, situations et caractères 4. Les actions, les caractères et les passions, selon Aristote, sont également imités dans le drame.

Dans l'introduction de la Poétique, Aristote mentionne encore une fois la danse: en distinguant les arts selon qu'ils imitent des gens honnêtes ou des gens bas, il dit qu'il y a cette différence et dans la danse et dans l'aulétique et dans la citharistique et dans divers genres de la poésie⁵. Voilà de nouveau la danse à côté de la musique. Platon distinguait aussi les arts selon qu'ils imitent de beaux corps et de belles âmes d'une manière sérieuse ou des corps laids et des pensées laides d'une manière ridicule⁶.

En traitant de l'éducation dans la Politique, Aristote néglige la danse: il ne s'en occupe ni en parlant de la gymnastique, ni en parlant de la musique. Ce n'est pas, probablement, parce que l'ouvrage serait conservé inachevé ou incomplet. En parlant de la musique, il dit qu'on la rattache parfois au sommeil, au boire et à la danse, et qu'on considère tout cela comme des choses agréables, servant à la récréation. Quant à la musique, il ne partage pas cet avis et il lui attribue une plus grande importance, cependant il ne réclame pas contre cette évaluation de la danse. Dans la

quelque mot dont dépenderait le genitif partitif, par ex. οἱ (πολλοὶ) (Heinsius), (ἔνι)ν (Twining), ou bien on changeait οἱ en αἱ (c'est-à-dire μιμήσεις; Reiz, Bywater). Dans la premier cas, il ne s'agirait que d'une partie de la danse «quelques, plusieurs danseurs»): dans le second, il serait question de la danse en général. La première émendation est plus vraisemblable: Aristote aurait à peine soutenu que la danse en général pouvait se passer de la musique, mais il a pu le dire à propos de quelques danseurs.

¹ Leg. VII, 18, 816 A. — ² Ibid. II 13, 672 E s.

³ H ³, 655 D; VII 18, 814 D s.

⁺ II 3, 655 D. — 5 2, 1448 a 1 s.

⁶ Leg. VII 18, 814 E s.; 19, 816 D. — ⁷ VIII 4. — ⁸ VIII 5 s.

Poétique, il la prend pour un art accessoire; dans la Politique, il la regarde comme un simple amusement. Qu'il estima peu la danse, c'est ce qui a été remarqué déjà par Bénard (ouv. c., p. 120), qui l'a expliqué par l'esprit positif d'Aristote. En effet, on peut croire qu'Aristote en savant jugeait la danse pour peu raisonnable, et en pédagogue, pour peu utile.